

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le mardi 1 septembre 2026**

Informations générales

Prénom : Charles

Nom : Turmel

Numéro de dossier : R-4352-2026

Courriel : cturmel@delegatus.ca

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Solutions analysées

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les investissements pour lesquels le Transporteur demande une autorisation auront un impact direct sur la contribution du Distribution et sur le coût du service d'électricité des clients que représente la FCEI.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Le Transporteur a déterminé que l'intégration des parcs éoliens des Appels d'offres requiert des renforcements du réseau principal afin de maintenir le niveau de fiabilité, conformément aux critères de conception. Il précise que la production de ces parcs éoliens engendre une hausse des transits dans la portion sud du réseau à 735 kV, laquelle se traduit par une performance inadéquate du réseau face à certains événements. La FCEI souhaite obtenir davantage d'information sur ces événements et sur leur probabilité d'occurrence ou la probabilité que surviennent les circonstances rendant ces événements incompatibles avec les critères de fiabilité. La FCEI soumet que, dans la mesure où le renforcement de réseau découle de projets éoliens, le Transporteur et le Distributeur auraient dû évaluer conjointement une solution consistant à restreindre la production éolienne de ces parcs ou d'autres parc sous contrat avec le Distributeur et en présenter les résultats dans le cadre de cette demande. En effet, on peut imaginer que des restrictions de productions relativement modestes et beaucoup moins coûteuses pourraient permettre d'éviter ces investissements. La FCEI entend demander au Transporteur de produire les informations mentionnées précédemment et recommander à la Régie d'exiger qu'un scénario de restriction de production soit réalisé.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : La FCEI entend faire valoir sa position par une preuve d'analyste.